

# **Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal** **du jeudi 4 décembre 2025**

## Etaient présents :

MAILLE-BARBARE Françoise,  
BAZARD Laurence, BEAUVAIS Sylvain, BOSSU Jean-Marc, CAUCHOIS Alain, CROSNIER Fanny,  
GERVOISE Christian, GINON Philippe, GLACHANT Joël, GOSSET Florence, GUIRAUT Michel,  
LECLERC Ghislain, LELEU Maryse, MICHAELIS Laurence, PIOCHE Dany, PROOT Éric, SCHNEBLE  
Xavier, SUEUR Antoine, TRIENTZ Hervé et VILTART Isabelle.

## Procuration :

CHUFFART Elisabeth à MAILLE-BARBARE Françoise.

## Absents :

IMBEYA Catherine, LURIN Dominique.

## Secrétaire :

SCHNEBLE Xavier

## **Ordre du jour :**

1. Information des décisions prises par le Maire par délégation
2. Approbation du Procès-Verbal du Conseil municipal du 10 septembre 2025
3. Cession de terrain sur la zone industrielle
4. Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité
5. Adhésion au service « missions temporaires » du Centre de Gestion de la Somme
6. Subventions aux associations
7. Décision modificative
8. Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2026
9. Demande de subvention auprès du Département pour les travaux de relamping LED de la salle polyvalente
10. Modification des tarifs des concessions dans le cimetière
11. Dénomination d'une voie privée de la commune
12. Projet de parc éolien sur le territoire de Maucourt
13. Projet de parc éolien sur le territoire de Parvillers-le-Quesnoy

## **Questions diverses**

### **1 – Information des décisions prises par le Maire par délégation**

**Décision n° 2025-07 :** Reprise de la concession funéraire située plaine 3 n°92.

**Décision n° 2025-08 :** Contrat d'entretien préventif pour l'autolaveuse de l'espace Maréchal pour 3 années (2026-2027-2028), une visite par an pour un montant annuel de 210 €.

**Décision n° 2025-09 :** Avenant au contrat de maintenance pour la sauvegarde des données du serveur (RGPD), 612 €/trimestre soit 2 448 € annuel pour 5 ans.

**Décision n° 2025-10 :** Contrat d'entretien pour la balayeuse : après étude, nous renonçons à ce contrat.

**Décision n° 2025-11 :** Contrat de maintenance informatique pour le nouveau parc comprenant 6 postes pour 144€ TTC mensuel soit 1 728 € annuel pour une durée de 12 mois avec tacite reconduction.

## **2 – Approbation du Procès-Verbal du Conseil municipal du 10 septembre 2025**

Madame le Maire propose d'approuver le procès-verbal du dernier Conseil municipal qui s'est tenu le 10 septembre 2025 et qui a été transmis en pièce jointe.

**Pour : Unanimité**

## **3 – Cession de terrain sur la zone industrielle**

Madame Pioche propose de céder à la société « BN Manutention » une partie de la parcelle cadastrée section ZA n°135 d'une superficie de 4 758 m<sup>2</sup> au prix de 15 € TTC le m<sup>2</sup> soit 71 370 €.

Cette entreprise dont le gérant est Bruno NAPIERAJ propose un service de réparation, dépannage et entretien de chariots élévateurs, gerbeurs et transpalettes.

**Pour : Unanimité**

## **4 – Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité**

La charge de travail au service espaces verts étant toujours conséquente, il est nécessaire de renforcer l'équipe pour une période de 6 mois. Monsieur Beauvais propose de faire appel à un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à temps complet.

**Pour : Unanimité**

## **5 – Adhésion au service « missions temporaires » du Centre de Gestion de la Somme**

Notre commune est adhérente au service des Missions temporaires du Centre de gestion.

Ce service propose aux collectivités de rechercher puis mettre à disposition du personnel pour effectuer des remplacements d'agents titulaires momentanément absents, de les affecter à des missions temporaires (besoin saisonnier, accroissement temporaire d'activités) ou sur un poste momentanément vacant.

La date de fin de la convention approchant, Madame Leleu informe de la possibilité de renouveler l'adhésion à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour une durée de 3 ans.

Elle rappelle que l'adhésion permet de gagner du temps pour toute urgence, que la facturation n'intervient que lorsqu'un contrat est établi et qu'elle s'élève à 8% de la masse salariale de l'agent qui effectue la mission.

**Pour : Unanimité**

## **6 – Subventions aux associations**

Le Comité d'Entente des Villes Jumelées Rosières/Assel a comme projet de rallier la commune à celle d'Assel par une randonnée cycliste en 5 étapes lors de la semaine de l'Ascension 2026 (du 10 mai au 14 mai 2026).

Cette manifestation a pour but de renforcer l'amitié entre les deux villes, de réaliser un défi sportif et de soutenir la recherche contre les maladies cardiovasculaires.

Le caractère de cette demande de subvention réside dans l'ampleur de l'évènement nécessitant une logistique d'accompagnement, la gestion du séjour (repas/hébergements/équipements) sur un itinéraire étendu de 750 km et sur une durée de 5 jours.

Le budget prévisionnel du projet s'élève à 19 500 €. L'association sollicite un soutien financier à hauteur de 1 000 €, Monsieur Schnéblé propose d'accéder à cette demande.

**Pour : 17**

**Ne prennent pas part au vote : 4**

Monsieur Schnéblé rappelle que, lors du Conseil municipal du 3 juillet dernier, l'assemblée n'a pas délibéré sur l'octroi d'une subvention à l'U.F.S. (Union Féminine du Santerre) qui n'avait pas encore son siège social sur la commune au moment de la réunion.

Il propose de leur allouer la somme de 400 €.

**Pour : Unanimité**

## **7 – Décision modificative**

Afin de constater les subventions à venir, de prévoir les travaux en régie du futur cabinet paramédical rue Victor Hugo et de procéder à l'ajustement du budget, Madame Leleu propose de prendre la décision modificative n°3 suivante :

<b>FONCTIONNEMENT</b>					
<b>DEPENSES</b>			<b>RECETTES</b>		
<b>Compte</b>	<b>Intitulé compte</b>	<b>Montant</b>	<b>Compte</b>	<b>Intitulé compte</b>	<b>Montant</b>
60628	Autres fournitures	2 000 €	Ch042/72	Travaux en régie	10 000 €
6161	Assurances multirisques	700 €	70311	Concess dans le cimetière	2 000 €
618	Divers services extérieurs	5 000 €	75888	Autres produits divers	5 000 €
625	Déplacements et missions	500 €			
627	Services bancaires	10 €			
6288	Autres services extérieurs	150 €			
635	Autres impôts	2 100 €			
6411	Personnel titulaire	6 290 €			
6541	Créances admises en non val	250 €			
<b>TOTAL</b>		<b>17 000 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>17 000 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>					
<b>DEPENSES</b>			<b>RECETTES</b>		
<b>Compte</b>	<b>Intitulé compte</b>	<b>Montant</b>	<b>Compte</b>	<b>Intitulé compte</b>	<b>Montant</b>
203	Frais d'études	5 000 €	1321	Subv. signalétique	5 837 €
2135	Installations générales	2 000 €	1323	Subv. accessibilité FAC 5 rue Victor Hugo	5 851 €
2156	Mat Outillage incendie	2 100 €			
2157	Mat Outillage technique	2 000 €			
231	Immob corporelles en cours	-9 412 €			
Ch040/231	Immob corporelles en cours	10 000 €			
<b>TOTAL</b>		<b>11 688 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>11 688 €</b>

**Pour : Unanimité**

## **8 – Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2026**

Afin de pouvoir faire face aux dépenses d'investissement imprévues et urgentes du 1<sup>er</sup> trimestre 2026, le Conseil municipal peut, en vertu de l'article L1612-1 du CGCT, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au BP 2025.

A savoir :

Chapitre 20 : 5 000 €  
Chapitre 21 : 179 400 €  
Chapitre 23 : 437 190 €

Madame Leleu propose d'autoriser Madame le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2026 dans la limite des crédits repris précédemment et ce avant le vote du BP 2026.

Concernant les travaux de réhabilitation de la friche Maréchal, l'article L1612-1 du CGCT stipule que, pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

**Pour : Unanimité**

Arrivée d'Alain CAUCHOIS à 20h32.

**9 – Demande de subvention auprès du Département pour les travaux de relamping LED de la salle polyvalente**

Monsieur Ginon propose de solliciter une subvention auprès du Département pour les travaux de relamping LED de la salle polyvalente.

Ces travaux comprennent le remplacement de 12 projecteurs au sodium par de l'éclairage LED + 57 autres points lumineux.

Le coût total du projet s'élève à 19 146 € HT.

La subvention maximale allouée serait de 7 658,40 € soit 40% du montant HT et les travaux pourraient être engagés mi-janvier.

**Pour : Unanimité**

**10 – Modification des tarifs des concessions dans le cimetière**

Monsieur Beauvais explique que l'agrandissement du columbarium oblige à revoir le tarif des cases vendues.

Six nouvelles cases vont être installées prochainement pour un total de 8 580 € TTC (soit 1 430 € l'unité). Les cases sont actuellement vendues 1 000 € l'unité.

Il propose de revoir leur tarif de vente à 1 430 €, soit le tarif d'achat.

**Pour : Unanimité**

**11 – Dénomination d'une voie privée de la commune**

La voie privée où se situent les immeubles appartenant à AMSOM Habitat rue du 14 juillet doit être dénommée puisqu'elle est ouverte à la circulation et est perpendiculaire à la rue du 14 juillet.

Madame Pioche propose de la nommer : Impasse Lavoisier

**Pour : Unanimité**

## **12 – Projet de parc éolien sur le territoire de Maucourt**

Par arrêté du 24 novembre 2025, Monsieur le Préfet a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur la demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien comprenant 4 aérogénérateurs et 1 poste de livraison sur le territoire de Maucourt. La demande a été déposée par la SAS Parc éolien du Bois Merlu. Cette enquête se déroulera du 12 janvier au 12 février 2026. Madame le Maire indique que le Conseil municipal doit émettre un avis à la demande d'autorisation d'exploiter ce parc éolien.

**Pour :**

**Contre : 18**

**Abstention : 3**

## **13 – Projet de parc éolien sur le territoire de Parvillers-le-Quesnoy**

Une consultation du public sur la demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien comprenant 6 aérogénérateurs et 2 postes de livraison par la SAS PE de la Chênaie d'Éole sur le territoire de Parvillers-le-Quesnoy se tient du 13 novembre 2025 au 13 février 2026. Madame le Maire indique que le Conseil municipal doit émettre un avis à la demande d'autorisation d'exploiter ce parc éolien.

**Pour :**

**Contre : 18**

**Abstention : 3**

## **Informations diverses**

Monsieur Ginon souhaite communiquer sur les investissements, achats et travaux intervenus depuis cet été :

- Achat de nouveaux outils de désherbage de caniveaux plus fiables et plus performants que ceux utilisés jusqu'à présent.
- Achat d'une sorte de sarcluse pour le cimetière ; outil désherbant à 80 % les allées puis finition à la binette.
- Travaux au niveau des courts de tennis avec le changement des tôles translucides ainsi que la réfection du galbe du faite de la toiture du couvert et vérification générale afin de stopper les infiltrations. Régénération des deux courts extérieurs (plus de dix ans) et traçage de trois terrains de pickleball à la salle polyvalente.
- Au niveau des stades, l'achat d'un robot de traçage GPS de 18.000 €uros a été effectué suite à une démonstration : qualité du travail, économie au niveau de la peinture et des moyens humains ; cet équipement pourrait également être utilisé en petits travaux de voirie. Afin de minimiser le coût de cet investissement, Monsieur Proot propose de le mutualiser avec d'autres communes ; Monsieur Ginon prend note. Monsieur Schnéblé souligne que les bénévoles de l'US Rosières ont repeint les locaux des stades, la peinture ayant été fournie par la ville.
- Monsieur Ginon fait le point sur le futur cabinet d'orthophonie sis 5 rue Victor Hugo. En raison de l'utilisation impossible de brancards dans l'entrée, il s'avère qu'une pièce prévue pour cabinet sera transformée en salle d'attente ; l'immeuble ne pourra donc accueillir que deux professionnels de santé. Les travaux devraient être achevés pour la fin de l'année 2025.
- Mairie : devis en cours pour l'installation de bornes Wi-Fi et changement du réseau de téléphonie en IP et non plus en cuivre.
- Marché couvert : achat d'une laveuse autoportée, création d'un point d'eau chaude, installation de boîtes à lettres, défibrillateur à l'extérieur etc.
- Sinistres remboursés par les Assurances Mutuelles de Picardie : vitres du local des Aînés et dégâts des eaux à l'église. La porte des toilettes de la place Fernand-Warin a été détériorée et sera prochainement réparée. Le brûleur de la chaudière de l'église est défectueux ; étude en cours pour l'installation de six radiants en partie haute afin d'éviter le coût de remplacement d'une chaudière qui est très peu utilisée...
- Formation professionnelle des agents : manipulation des extincteurs, habilitation électrique, CACES, permis d'échafaudage et, en février 2026, formation secourisme.

Monsieur Schnéblé apporte les précisions suivantes :

- Installation d'une boîte à livres (cabine téléphonique anglaise) à proximité des stades.
- Panneau d'information double face au format portrait mis en place début 2026, place de la République.
- Autre projet à l'étude : installation de toilettes publiques autonettoyantes à proximité de la place de la République ou du jeu de paume, en fonction de la présence de réseaux.
- Agenda : repas des Aînés le dimanche 7 décembre, distribution des colis le samedi 13 et Téléthon le 6 décembre avec pot de clôture vers 17h30 (invitation lancée par Madame Gosset, présidente de Ros-A-Lie).
- Cadeau annuel aux administrés : il s'agira d'un stylo équipé d'un stylet qui sera distribué début janvier.

Monsieur Beauvais donne lecture du courrier du jury régional des villes et villages fleuris dans lequel la commune se voit attribuer sa première fleur ; la réception se déroulera le 10 décembre à Dunkerque. En l'absence de Madame le Maire, la ville sera représentée par Messieurs Beauvais (adjoint à l'environnement) et Toupin (chef du service espaces verts).

### **Questions diverses**

- Concernant le chemin rouge, Madame Pioche informe que l'étude est terminée : une mesure des champs de gravité terrestre et une recherche de cavités (microgravimétrie) vont être réalisées par l'entreprise Fondasol, le rapport devant parvenir dans les dix jours. En attendant les conclusions, le coût est supporté par la commune pour un montant de 30.534,00 € TTC englobant les frais d'études. Madame Pioche espère la réouverture du chemin rouge au printemps...
- Madame Pioche fait part de la réception ce jour du devis concernant l'électricité pour l'installation éventuelle de nouvelles caméras et transmettra ce document à Monsieur Beauvais. À titre indicatif, une étude pour l'installation de feux « récompense » a été effectuée ; Madame le Maire précise la nécessité de se rapprocher du service voirie du Conseil départemental.
- Question de Monsieur Bossu concernant l'utilisation du marché couvert. Madame le Maire lui répond qu'il s'agit effectivement d'une réflexion à mener après le refus des exposants du marché pour maintes raisons et que cet espace, par mesures de sécurité, ne peut actuellement accueillir que des activités liées à la vente (bourse aux jouets, marché de Noël etc.) ; des échanges se succèdent entre plusieurs conseillers et Madame Bazard, responsable de la réhabilitation de la friche Maréchal. Madame Maille-Barbare confirme la tenue d'une réunion afin de définir l'utilisation de cet espace polyvalent.
- Madame le Maire fait part de son entretien avec Monsieur Delapierre, président de l'association Valentine et Jacques relatif à la tenue du marché du mardi et de la sécurité. Ce dernier souhaiterait qu'une partie de la place de la République soit réservée aux chalands et l'autre au stationnement de véhicules. Cette proposition engendrerait des problèmes de sécurité et il est précisé que de nouvelles places de stationnement sont libres place Falize et également à l'emplacement de l'ancien G20.
- Madame Michaelis, référente de la commune pour le PLUi, désire faire le point sur ce sujet. La commissaire-enquêtrice a transmis son rapport à Terre de Picardie le 14 novembre dernier. Madame le Maire confirme la réception de ce rapport qui demeurera pendant un an à la disposition du public. Madame Michaelis confirme que les dix-huit points à revoir concernant la commune ont été intégrés, dans la mesure du possible, dans la version actualisée du document.
- Monsieur Proot souhaite connaître l'avancée du projet de champignonnière. Madame le Maire répond que nous n'avons aucune nouvelle et qu'elle se renseignera car, à sa connaissance, aucun problème administratif n'entrave cette réalisation.
- Madame Gosset évoque les chats errants et demande si une autre campagne de stérilisation est prévue. Madame Maille-Barbare, consciente de ce problème, propose de signer la convention qui autorisera une nouvelle période de stérilisation.
- Monsieur Glachant demande si la commune a un retour sur l'efficacité des caméras installées. Madame le Maire réplique que la gendarmerie a fréquemment recours au service de vidéosurveillance de la commune et que, effectivement, certains problèmes ont été résolus. Pour de plus amples informations, elle invite Monsieur Glachant à se rapprocher du policier municipal.

Séance levée à 22 heures 06.